



Résiliation garage

Par PETIT PROPRIO

Bonjour, dans un bail de location à usage d'habitation, dans lequel est précisé le prix de l'appartement comprenant ce dernier ainsi que les surfaces annexes (cave) et, de manière distincte, un loyer accessoire (garage), le locataire a-t-il le droit de résilier uniquement la partie garage sous prétexte qu'il n'en a plus l'utilité ? Merci de vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il ne peut pas puisque c'est UN bail. Il faut donc l'accord du bailleur pour faire un avenant supprimant le garage.

Par PETIT PROPRIO

MERCI